

CONSEIL MUNICIPAL
séance du 15/04/2010

Le 15 Avril 2010, légalement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à 20 heures 30 minutes à , sous la présidence de Madame VIAUD Anne-Marie Maire.

Présents : Mme VIAUD Anne-Marie, Maire,
Mmes : PEREIRA Marie Manuela, PETAY Jocelyne,
MM : DUVILERS Christophe, FLEUR Dany, GAUDIN Jean-Pierre, GEFFRAY Jérôme, GEORGE François,
LEFÈVRE Guy, ROBIN Jean-Claude

Excusé(s) ayant donné procuration : M. DEHAEN Dominique à Mme VIAUD Anne-Marie,

Secrétaire de séance:Mme PEREIRA Marie Manuela

Le compte-rendu de la séance précédente a été lu et adopté.

1. LANCEMENT D'UN AUDIT ENERGETIQUE SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC FAIT PAR LE SIEIL

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est indispensable de faire un état des lieux précis sur le réseau et le matériel d'Eclairage Public de la Commune ainsi que sur les consommations électriques avant toute nouvelle extension du réseau.

Pour cela, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le SIEIL pour le lancement d'un audit énergétique de l'Eclairage public de la commune. La réalisation de cet audit a pour objectif d'améliorer la qualité de l'éclairage public, de diminuer les nuisances lumineuses ainsi que le coût budgétaire du poste électricité de la commune.

Madame le Maire précise qu'en contrepartie de cet audit, le Conseil Municipal renonce, au prorata du coût de l'audit, à la subvention à laquelle la commune pouvait prétendre pour la même année. Après cet audit, le Conseil Municipal devra remettre au SIEIL les certificats d'économie d'énergie afférents aux travaux d'Eclairage public **subventionnés**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter le SIEIL pour le lancement d'un audit énergétique de l'Eclairage Public de la commune,
- d'accepter de remettre au SIEIL, après cet audit, les certificats d'économie afférents aux travaux d'Eclairage public subventionnés,
- de renoncer, au prorata du coût de l'audit, à la subvention à laquelle la commune pouvait prétendre pour la même année,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon aboutissement de ce dossier

2. TRAVAUX LAGUNES

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les différents travaux, à effectuer aux lagunes, préconisés par le SATESE

Entendu le rapport de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- de contacter les entreprises S.O.A., GUILLON et SIVANC pour un curage des lagunes ;
- de faire réparer l'exutoire de la lagune de la route de Santenay ;
- de procéder au nettoyage des canalisations de la rue de Blémars, de la rue des Jarrières et de la rue Robert Dabert ;
- de faire poser panneaux d'affichage "point d'eau d'aspiration" aux mares et fosses pour mise aux normes.

3. TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE

Madame le maire a adressé à différentes entreprises des dossiers d'appel d'offres pour des travaux

d'agrandissement du cimetière et d'aménagement du parking adjacent. Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une seule entreprise "l'entreprise HUBERT" a envoyé un dossier en réponse à l'appel d'offres, une autre "l'entreprise CAILLER" a adressé un courrier stipulant ne pouvoir répondre à l'appel d'offres.

Entendu le rapport de Madame le Maire, le Conseil Municipal, demande à Madame le Maire de re-solliciter une ou plusieurs entreprises pour une mise en concurrence et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour conclure et signer le marché.

4. TRAVAUX ECOLE : RIDEAUX NOUVELLE CLASSE

Madame la troisième adjointe a sollicité différentes entreprises pour obtenir un devis pour des rideaux isolants à la nouvelle classe. Madame le Maire présente les propositions reçues :

- entreprise A.M.T. : devis pour des rideaux tissu occultant et film solaire intérieur : 607,00 € HT - 726,97 € TTC
- entreprise A.M.T. : devis pour des stores à bandes verticales et film solaire intérieur : 674,00 € HT - 806,10 € TTC
- entreprise SODICLAIR : devis pour des stores à bandes verticales et film solaire intérieur : 787 € HT - 942,21 € TTC

Entendu le rapport de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, choisit la solution des stores à bandes verticales et film solaire intérieur et décide de confier les travaux à l'entreprise A.M.T. pour un montant 674,00 € HT - 806,10 € TTC

5. QUESTIONS DIVERSES

Révision simplifiée n° 1 du P.L.U

Madame le Maire fait le point sur l'avancement de la révision simplifiée n° 1 du P.L.U. (qui doit permettre de renommer une partie de la zone NS afin de permettre l'agrandissement du Cimetière) et présente l'ébauche du rapport de présentation. Le dossier sera élaborée par Madame le Maire aidé de son secrétariat afin d'éviter à la commune le coût élevé d'un cabinet d'études. Seuls les plans seront éventuellement confiés à une entreprise de reprographie. La révision simplifiée donnera lieu à une enquête publique et les habitants de la commune seront invités à venir consulter le dossier en mairie et à déposer auprès du commissaire enquêteur leurs éventuelles remarques.

Matériel employé communal

Monsieur GAUDIN Jean-Pierre, conseiller municipal responsable de l'employé communal, informe le Conseil Municipal que la tondeuse de la commune est en très mauvais état et que bien que réparée régulièrement, elle ne donne pas satisfaction et pourrait vite être hors service. La commune doit envisager l'achat dans les mois à venir d'une nouvelle tondeuse.

Madame le maire précise qu'il a été prévu au budget une somme pour l'achat de matériel pour l'employé communal. Elle charge Monsieur GAUDIN Jean-Pierre et Monsieur LEFEVRE Guy de démarcher différentes entreprises en vue de l'achat éventuel d'une nouvelle tondeuse.

Madame le Maire en concertation avec le Conseil Municipal fixe le prochain conseil au 20 mai 2010

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

A Dame-Marie-les-Bois, le 19 avril 2010

Madame le Maire
Anne-Marie VIAUD

